



ASSOCIATION  
DE COMPAGNIES PROFESSIONNELLES  
DE SPECTACLE VIVANT  
DES HAUTS-DE-FRANCE

## BULLETIN D'ADHESION

### RENSEIGNEMENTS SUR LA COMPAGNIE

Compagnie .....

Adresse .....

Téléphone .....

### **MEMBRES DE LA COMPAGNIE**

Contact 1 (Nom/Prénom/statut).....

Mail.....

Contact 2 .....

Mail .....

Contact 3 .....

Mail .....

### MODALITES D'ADHESION À L'ASSOCIATION ACTES PRO

#### • DOSSIER DE DEMANDE D'ADHESION

- le Bulletin d'adhésion complété et signé,
- le Code APE/NAF attestant l'activité de votre compagnie,
- le bilan financier et le rapport d'activité de la dernière année clôturée,
- une lettre motivant les raisons de votre demande.

#### • CRITERES DE LA COTISATION ANNUELLE

- La cotisation représente 1/1000 des ressources financières de l'année N-1 ou 0,7/1000 si vous êtes adhérent d'autres organismes (une décote de 30% étant appliquée - sur présentation de justificatif). Elle est limitée à 50 € minimum et 300 € maximum.

*Ou*

- Pour les compagnies en voie de professionnalisation, des conditions d'allègement sont possibles limitant le montant de la cotisation à 30 euros les deux premières années.

(signature / date)

Dossier à retourner **complet** à [actespro@gmail.com](mailto:actespro@gmail.com)

Contact ACTES PRO : Ludovic Piard, coordinateur général

La Graineterie : 12 rue Dijon, 80 000 AMIENS

03.65.80.14.62 / 06.50.13.61.43